

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 20.... / 20.....

(1 Liasse par personne)



NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Sexe* : F M (*cochez la bonne case féminin ou masculin)

Adresse :

Code Postal : Commune :

	Renseignements élève	Renseignements <i>Parent 1 ou représentant légal pour les mineurs</i>	Renseignements <i>Parent 2 ou représentant légal pour les mineurs</i>
Nom - Prénom			
Tel fixe			
Tel bureau			
Tel portable			
E-Mail	@	@	@

AUTORISATION OBLIGATOIRE :

(Inscription non valide si non remplie — à compléter par les parents ou représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné (ée)

En qualité d'élève majeur ou de représentant légal de l'élève mineur nommé(e) :

Accepte de participer, ou autorise mon enfant ci-dessus nommé, à participer aux prestations de type spectacles, concours, démonstrations en extérieur ou en salle, rencontres amateurs, auditions, scènes ouvertes, sorties spectacles, déplacements de tout type ainsi qu'aux cours et répétitions supplémentaires qui pourraient être engendrés de ce fait.

Je m'engage personnellement, ou en tant que représentant légal de l'enfant nommé précédemment, à accepter par avance et sans contrepartie financière toute publication éventuelle de son/mon nom, prénom, image à des fins d'informations sur les documents de l'E.D.A.S - Cie Murielle M, ainsi que sur tous autres médias concernés et autorise/j'autorise l'utilisation de ces images et enregistrements sonores pour tout montage et toute diffusion vidéo et télévisuelle, ou sous forme de produit multimédia qui en serait issu.

Je délègue toute autorité aux responsables en ce qui concerne le respect du règlement intérieur et reconnait en avoir pris connaissance.

J'autorise les dirigeants à prendre les mesures d'urgence devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale et atteste que je suis/que mon enfant est garanti par une assurance en responsabilité civile et individuelle.

(Joindre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie lors de l'inscription)

Nom de l'assurance : n° du contrat :

Fait en date du : par M./Mme ou Mlle

Mention « lu et approuvé » manuscrite obligatoire et signature de l'élève ou de son représentant légal (si mineur), par ailleurs je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'Eads - Cie Murielle M.

Activité	Niveau	Jour et Heure	Cotisation

Total activités :

Prix adhésion :

Valeur TTC en votre aimable règlement (TVA non applicable art. 293 B du CGI) :

Mode de règlement : Espèces Chèques

1ère ou 1 seule échéance : chèque n°..... à encaisser au Montant.

2e échéance : chèque n°..... à encaisser au Montant.

3e échéance : chèque n°..... à encaisser au Montant.

4e échéance : chèque n°..... à encaisser au Montant.

DATE DU 1er ESSAI si nouvel élève :

Compagnie Murielle M – 14 place du 19 Mars 1962 - 26300 Chatuzange le Goubet

Tel : +33(0)961.417.884 - E-mail : compagniemuriellem@orange.fr

N° SIRET 420 329 179 000 30 - Code APE 9001 Z

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS D'ADHESION E.D.A.S - Cie Murielle M



ADHESIONS ET COTISATIONS

Art. 1 L'adhésion est obligatoire. En tant qu'élève de l'E.D.A.S vous êtes membre sociétaire. Cette adhésion est nominative et individuelle. Le prix de l'adhésion est déterminé chaque année (coefficient de revalorisation). Ce droit d'entrée vous permet de faire partie de la vie de votre association (Droit de vote aux A.G).

Art. 2 Les cotisations sont en annuelles et payables obligatoirement d'avance ou maximum au deuxième cours. Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de E.D.A.S.-CIE MURIELLE M ou en espèces.

Pour les cotisations annuelles réglées par chèque : des facilités de paiement sont accordées. La totalité de la cotisation pourra être divisée en 2 ou 3 mensualités, à la condition unique que tous les chèques soient remis en même temps à l'inscription. Dans tous les cas les cotisations seront soldées avant fin Février.

Art. 3 Le tarif des cotisations n'inclut pas la participation des élèves adhérents aux spectacles, Galas, scènes ouvertes, concours, auditions auxquels ils seraient susceptibles de participer.

Les entrées pour assister à ce type de manifestation seront toujours en vente distinctement.

Il n'inclut pas non plus les quelconques frais de participation aux costumes qui pourraient dans certains cas être demandés aux élèves (au cas où, ces participations financières feront l'objet d'une demande en sus).

Art. 4 Le coût des cotisations est calculé sur 30 séances annuelles (selon le calendrier de l'année). TOUTE ANNEE ENTAMEE EST DUE. Aucun motif d'abandon ne donnera lieu à un quelconque remboursement.

Art. 5 Les nouveaux adhérents ont droit à 2 cours d'essai gratuit. Toute demande de cours d'essai supplémentaire sera facturée au tarif cours individuel visiteur en vigueur. Les élèves en période d'essai doivent tout de même remplir la liasse d'inscription.

Art.6 Les formulaires d'inscriptions seront obligatoirement signés « lu et approuvé » par l'élève ou son représentant légal (pour les mineurs). Aucune inscription ne sera validée sans que l'élève ou son représentant légal ait rempli la partie « autorisations Obligatoires »

Art.7 Toute inscription s'accompagnera obligatoirement des éléments suivants : 1 adresse mail, 1 numéro de téléphone portable, 1 certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie (en cours de validité).

COURS

Art.8 Les cours sont assurés au sein des locaux municipaux mis à notre disposition. Toutes dégradations des locaux ou du matériel seront soumises à réparations financières à la charge des élèves adhérents en cause.

Art.9 Les cours ne sont pas publics.

Art. 10 Les absences des élèves n'entraînent aucun remboursement de séance. Toute absence d'un élève mineur devra être signalée.

Art. 11 Une annulation de cours particulier sera obligatoirement adressée au Coordinateur de l'E.D.A.S. ou au Président de l'Association au minimum 48h00 avant. Les cours individuels non annulés dans ce délai seront facturés.

Art. 12 Les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant la séance.

Nous demandons aux parents de venir chercher les enfants mineurs directement à la sortie des cours.

Art. 13 Les élèves des cours de danse doivent obligatoirement se présenter avec la tenue de travail imposée (liste distribuée aux inscriptions)

Art. 14 Les téléphones portables sont interdits en cours.

Art. 15 Les élèves doivent être à l'heure. Des retards réguliers seront néfastes à l'élève lui-même autant qu'aux autres adhérents. N'oubliez pas que, quelque soit l'activité, un cours est construit selon un plan précis. Manquer les échauffements peut s'avérer dangereux pour vous et la gêne occasionnée par des arrivées successives est un manque de respect aux autres élèves et au professeur.

Art. 16 Toutes les informations concernant l'école (dates de répétitions, dates de spectacles, cours annulés ...) seront transmises par mail, sms ou support papier, un point info est mis à disposition dans chaque entrée de salle de cours.

SPECTACLES

Art. 17 Lorsque l'E.D.A.S met en place un GRAND SPECTACLE, les moyens mis en œuvre pour ce gala sont d'importants moyens professionnels Techniques et Humains, conciliant en cela, les objectifs de nos statuts pour promouvoir et produire les arts vivants. La Compagnie Murielle M en est le producteur. Une vidéo du spectacle pourra être réalisée pour que les parents aient un film souvenir, et que les spectateurs ne soient pas gênés pendant le spectacle par les personnes qui, sans respect des autres, se déplacent ou se lèvent à loisir, pour filmer du bon angle. Chaque personne le commandant y souscrit. Il est limité exclusivement au cercle de la famille de l'adhérent. Il est fait dans un principe de mémorisation interne d'un événement phare de l'Ecole et non pour une volonté de « Marchandising ». Les élèves se verront remettre une note les informant officiellement du tournage et interdisant entre autres les photos avec flashes, ceci pour la sécurité de vos enfants qui, aveuglés un bref instant, pourraient ne pas voir la limite de la fosse d'orchestre ou qui, dans certaines salles de spectacle, peut être très profonde, ou la limite de la scène elle-même.

Mention « Lu et approuvé » manuscrite et signature de l'élève ou de son représentant légal :



Calendrier 2021-2022

Rentrée Murielle M le 06/09/2021

Septembre-21								Octobre-21								Novembre-21								Décembre-21							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4	5	4					1	2	3		1	2	3	4	5	11			1	2	3	4	5	
1	6	7	8	9	10	11	12	5	4	5	6	7	8	9	10	8	8	9	10	11	12	13	14	12	6	7	8	9	10	11	12
2	13	14	15	16	17	18	19	6	11	12	13	14	15	16	17	9	15	16	17	18	19	20	21	13	13	14	15	16	17	18	19
3	20	21	22	23	24	25	26	7	18	19	20	21	22	23	24	10	22	23	24	25	26	27	28		20	21	22	23	24	25	26
4	27	28	29	30					25	26	27	28	29	30	31	11	29	30							27	28	29	30	31		

Janvier-22								Février-22								Mars-22							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
						1	2	17		1	2	3	4	5	6	19		1	2	3	4	5	6
	3	4	5	6	7	8	9	18	7	8	9	10	11	12	13	20	7	8	9	10	11	12	13
14	10	11	12	13	14	15	16		14	15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20
15	17	18	19	20	21	22	23		21	22	23	24	25	26	27	22	21	22	23	24	25	26	27
16	24	25	26	27	28	29	30	19	28							23	28	29	30	31			
17	31																						
Avril-22								Mai-22								Juin-22							
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
23					1	2	3								1	30			1	2	3	4	5
24	4	5	6	7	8	9	10	26	2	3	4	5	6	7	8	31	6	7	8	9	10	11	12
25	11	12	13	14	15	16	17	27	9	10	11	12	13	14	15	32	13	14	15	16	17	18	19
	18	19	20	21	22	23	24	28	16	17	18	19	20	21	22		20	21	22	23	24	25	26
	25	26	27	28	29	30		29	23	24	25	26	27	28	29		27	28	29	30			
								30	30	31													

VACANCES

FERIES

CHORELIA *

SPECTACLE DE NOEL *

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

*Sous réserve de validation des dates

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9h							
9h15						MODERN JAZZ	
9h30							1
9h45							
10h							
10h15							
10h30							
10h45							
11h							
11h15							
11h30							
11h45							
12h							
12h15							
12h30							
12h45							
13h							
13h15							
13h30							
13h45							
14h							
14h15							
14h30							
14h45							
15h							
15h15							
15h30							
15h45							
16h							
16h15							
16h30							
16h45							
17h							
17h15							
17h30							
17h45							
18h							
18h15							
18h30							
18h45							
19h							
19h15							
19h30							
19h45							
20h							
20h15							
20h30							
20h45							
21h							
21h15							
21h30							
21h45							
22h							
22h15							
		SALLE DE DANSE	SALLE DES SPORTS	SALLE CHARLIEU			